



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAULAY  
DELIBERATION N° 2021-13**

**Nombre de membres :** En exercice 11      **Date de la convocation :** 30 mars 2021  
Excusés 02      **Date d'affichage :** 15/04/2021  
Ayant délibéré 11      **Transmis en préfecture :** 15/04/2021

L'an deux Mille Vingt et un, le vendredi 9 avril à 20h30, le conseil municipal de la Commune de BAULAY s'est réuni pour une session ordinaire du mois d'AVRIL au lieu habituel de ses séances après convocation légale,

**Sous la présidence de :** Mr Frédéric GERARD.

**Est désigné comme secrétaire de séance :** Pascal MARTIN

**Etaient présents :** Mmes et Ms : Frédéric GERARD, Gérard CLERC, Martial BAUDOUIN, Bernard ROUSSEL, Pascal MARTIN, Adeline VARENNE, Claude CARMANTRAND, Michel BALLEST, Anthony GUENOT.

**Etaient absents :** Excusés :- Représentés : Caroline LEPASTOUREL Christophe CARD

**OBJET :**

**AFFECTATION DE RESULTAT 2020 – BP 2021 COMMUNE M14**

Les membres du Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 de la commune, ce jour, décident à l'unanimité des membres présents, d'affecter les résultats d'exploitation au Budget Primitif 2021 comme suit :

* Excédent de clôture 2020 section fonctionnement :	176 000.48 €
* Déficit de clôture 2020 section investissement :	- 20 315.14 €
* Restes à réaliser d'investissement :	3 315.20 €
* Besoin de Financement section investissement :	- 23 630.34 €
* <i>Solde disponible section de fonctionnement :</i>	<i>176 000.48 €</i>
* <b>Affectation en réserve R1068 section investissement</b>	<b>23 630.34 €</b>
* <b>Affectation excédent de fonctionnement R 002 :</b>	<b>152 370.14 €</b>
* <b>Affectation déficit d'investissement au D 001 :</b>	<b>20 315.14 €</b>

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,  
Frédéric GERARD

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

*la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

